



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

REGLEMENT NUMÉRO 166-2019-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 166-2019 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le règlement numéro 166-2019-02 modifiant le règlement numéro 166-2019 sur le traitement des élus municipaux. Le règlement est disponible et peut être consulté sur notre site internet. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 9^e jour de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Marie-Catherine Hamel
Adjointe à la direction générale et
greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Catherine Hamel, adjointe à la direction générale et greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 9 décembre 2024 entre 16h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 décembre 2024

Marie-Catherine Hamel
Adjointe à la direction générale et
greffière adjointe